

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1597 - page 4354

976 - Mayotte

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de Mayotte.

AL - ATHAR (PRÉVENTION).

Objet : lutter contre l'échec scolaire, lutte contre l'exclusion sociale (personnes âgées, handicapées, enfants isolés etc) ; lutter contre la délinquance (alcool, drogue, vol, agression, port de vêtements indécents, incivilité etc) ; lutter contre l'insécurité, l'incivilité par des actions de prévention ; défendre les intérêts des habitants de Koungou ; veiller au bien vivre ensemble entre communauté ; organiser des actions pour la sauvegarde de l'environnement (journées nettoyage et sensibilisation à la population) ; veiller à la sauvegarde du patrimoine local et au respect des biens public ; favoriser la cohésion sociale entre les habitants (médiation dans les conflits villageois, etc.) ; lutter contre les troubles publics ; favoriser l'insertion des jeunes et des plus jeunes dans le milieu professionnel ; et plus généralement, toutes activités annexes pouvant se rattacher à l'activité principale décrite ci-dessus.

Siège social : foyer des jeunes, place de la République, 97690 Koungou.

Date de la déclaration : 25 août 2015.